

VILLARS HOLDING SA

avec siège à Givisiez

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 15 mai 2024 dans le Multiplexe Arena Cinémas, salle no 5, Avenue de la Gare 22, à Fribourg, à 10 heures 15.

Présidence	:	M. Patrick KRAUSKOPF, Président
Présents	:	101 actionnaires, représentant 75'308 actions nominatives
Scrutateurs	:	MM. Francis WOHLHAUSER et François-John BLANCPAIN
Secrétaire	:	Me François ULDRY

Monsieur le Président, au nom du Conseil d'administration et de tous les collaborateurs du groupe Villars Holding, souhaite la cordiale bienvenue aux actionnaires.

Monsieur le Président salue également Me Nicolas PASSAPLAN, représentant indépendant des actionnaires absents, Me François ULDRY, qui fonctionne comme secrétaire de l'Assemblée, M. Alexandre PROBST et M. Romain RUFENER, représentants de l'organe de révision, la société KPMG SA.

Il salue tout particulièrement la présence de l'ancien Président, M. Andreas GIESBRECHT et bien évidemment les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction.

La Direction est représentée devant les actionnaires par Mme Valérie STEPHAN et M. Patrick KRAUSKOPF qui assurent conjointement la direction générale ad intérim, ainsi que par Mme Cristina DA SILVA, CFO.

Enfin, le projet de rénovation du site de Gingins est en cours et devrait se concrétiser d'ici la fin d'année 2024.

La société **Pause-Café SA** qui exploite désormais 22 bars à café dans les centres commerciaux en Suisse a réalisé un chiffre d'affaires de 10.5 millions de francs, en hausse de 10.5% par rapport à 2022. Pause-Café a fêté ses 50 ans d'existence en 2023 et emploie aujourd'hui plus de 130 collaborateurs.

Malgré un retour à la normale sur le plan sanitaire et bien que la fréquentation des clients soit à la hausse, le chiffre d'affaires de Pause-Café reste en-dessous de son niveau pré-pandémique (-16.8% par rapport à 2019 en tenant compte des établissements comparables).

La progression des ventes en 2023 n'a malheureusement pas permis de réaliser un exercice rentable puisque la société a enregistré un résultat négatif de près de 1.1 million de francs.

Les principales causes résident dans les prix élevés des marchandises, les charges croissantes des ménages ainsi que la mutation structurelle du commerce stationnaire vers le commerce en ligne avec une fréquentation des centres commerciaux en déclin.

La situation pour Pause-Café reste donc difficile. L'entreprise a réussi à contenir la hausse des coûts des marchandises par rapport à l'année 2022 et la marge brute est restée stable. Cependant, la productivité nécessaire pour le bon fonctionnement du business model n'est pas encore atteinte. Dès lors, un établissement à Fribourg Centre (FR) a été fermé le 15 octobre 2023.

Pause-Café a continué son repositionnement avec la transformation de trois établissements en 2023 : deux 9|38 Coffee House, respectivement à Conthey et Emmen Center, ainsi qu'une Crêperie MALO à Avenches.

Avec l'établissement de Balxert, ces sites sont les ambassadeurs de notre propre marque de café "Café 9|38". Conformément à nos valeurs et au besoin d'un développement durable, notre café est bio, équitable et solidaire. En 2023, le nouveau site internet **www.cafe938.ch** avec un shop en ligne a été lancé.

Concernant la société boulangère **Suard**, elle a enregistré en 2023 un chiffre d'affaires total de 12.2 millions de francs, en légère baisse de 1.2% par rapport à l'année précédente.

Fribourg-Centre B et parking de liaison

Des oppositions à la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Fribourg bloquent encore ce projet.

Les sociétés présentées ont permis de dégager les cash-flows consolidés suivants :

Restoshop enregistre un cash-flow en hausse qui atteint CHF 2.1 millions de francs grâce à une bonne gestion des charges.

Pause-Café réalise un cash-flow négatif de CHF 754'000.- francs contre CHF 627'000.- francs en 2022, le manque de chiffres d'affaires, les coûts des marchandises et les frais de personnel ayant davantage pesé sur ce secteur d'activité du groupe.

La société **Suard** réalise un cash-flow en baisse de CHF 146'000.- francs. Les frais de personnel ont davantage pesé sur le secteur de la boulangerie.

Le cash-flow du secteur immobilier, géré par **Parvico**, s'élève, quant à lui, à CHF 3.29 millions de francs.

Villars Holding enregistre un cash-flow négatif à cause de la postposition de CHF 0.97 million de francs pour soutenir Pause-Café SA.

Enfin, concernant le cash-flow total, celui-ci a pu être maintenu au niveau de l'année dernière, grâce aux contributions de Restoshop et de Parvico. Il atteint ainsi CHF 3.8 millions de francs, en légère hausse de 1.3%.

Les résultats pour les trois premiers mois de l'année 2024 ont évolué en termes de chiffre d'affaires de la manière suivante :

Restoshop, qui compte un point de vente en moins qu'en 2023, enregistre un chiffre d'affaires en recul de 9.5%.

Le secteur des bars à café, Pause-Café SA, compte aussi un point de vente en moins par rapport à 2023 et enregistre donc une baisse de son chiffre d'affaires de 3.0%.

La société Suard SA voit son chiffre d'affaires reculer de 4.2%, comparativement à 2023. L'introduction du 30 km/h, la réduction des places de parc et les travaux sur les axes routiers en ville de Fribourg ont pesé sur le chiffre d'affaires de nos boulangeries du centre-ville.

La maison faitière du groupe a dégagé un résultat net de CHF 2.7 millions de francs contre un résultat négatif de -1.4 million l'année dernière. Cette augmentation significative s'explique par les dividendes versés par nos sociétés Parvico et Restoshop pour respectivement 2 millions chacune.

Néanmoins, il faut souligner que les charges comptent une **postposition de 1 million de francs** en faveur de Pause-Café SA, afin de palier au déficit résultant au bilan de Pause-Café SA.

Malgré ces résultats mitigés, le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires le versement d'un dividende. Monsieur le Président y reviendra plus tard lorsqu'il abordera la répartition du bénéfice.

Quelques mots sur les **actions** de Villars Holding SA :

La valeur comptable de l'action, calculée en divisant les fonds propres par le nombre d'actions en circulation (soit 104'400), s'élève à CHF 901.57 comparée à CHF 888.04 en 2022.

Ouverture officielle

Après les explications sur la marche des affaires, Monsieur le Président déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire 2024 de la société **Villars Holding SA**, à 10 heures 48. Monsieur le Président donne connaissance de la liste de présence qui laisse apparaître :

- Actionnaires présents ou représentés	:	101
- Nombre d'actions représentées	:	75'308
- Majorité absolue	:	37'655
- Nombre d'actions représentées par le représentant Me Nicolas PASSAPLAN	:	13'957

Monsieur le Président constate que les actionnaires ont été convoqués conformément aux prescriptions légales et statutaires par publication effectuée dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce no 74 du 17 avril 2024, ainsi que dans les journaux suivants dans leur édition du même jour : «La Liberté» et «Freiburger Nachrichten». Monsieur le Président relève que les actionnaires ont été convoqués par courrier envoyé le 16 avril 2024. Cette lettre n'était accompagnée du rapport de gestion 2023 que pour les actionnaires qui en avaient fait la demande expresse au registre des actionnaires.

4. Proposition de répartition du bénéfice au bilan

Proposition du Conseil d'administration : Versement d'un dividende de CHF 5.– brut par action

5. Élections au Conseil d'administration et élection du Président du Conseil d'administration (les élections se font individuellement)

Proposition du Conseil d'administration : réélections de MM. Pascal BLANQUET, Jacques STEPHAN, Bertrand RAEMY, Mme Valérie STEPHAN et M. Patrick KRAUSKOPF (et sa réélection comme Président au cours du même vote) pour la durée statutaire d'une année.

6. Élections au Comité de rémunération (les élections se font individuellement)

Proposition du Conseil d'administration : réélections de MM. Pascal BLANQUET et Bertrand RAEMY pour la durée statutaire d'une année.

7. Élection du représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Me Nicolas PASSAPLAN pour la durée statutaire d'une année.

8. Élection de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe

Proposition du Conseil d'administration : réélection de KPMG SA, Lausanne, pour 2024.

Monsieur le Président traite de la procédure de vote et rappelle que l'article 16 des statuts prévoit que les votes ont lieu, soit à main levée, soit par vote électronique, tant que l'Assemblée générale n'en dispose pas autrement. Monsieur le Président propose le vote électronique qui a l'avantage de la transparence et de la rapidité.

Monsieur le Président rappelle que pour des raisons d'organisation, un bon cadeau sera remis contre le retour du boîtier de vote. Ce bon cadeau pourra être échangé contre une boîte-cadeau qui contient des produits vendus dans les magasins Restoshop et Suard, ainsi que du café de la propre marque du groupe, Café 9|38. Ce paquet est préparé et emballé par la Fondation l'Estampille, atelier protégé à Fribourg.

A la fin de l'Assemblée générale, un apéritif a été préparé à l'intention des actionnaires dans le foyer par les boulangeries-pâtisseries Suard. Il sera servi par des collaborateurs et collaboratrices du groupe.

Monsieur le Président explique le fonctionnement des boîtiers et procède avec l'Assemblée à un vote test en demandant à l'Assemblée si celle-ci accepte de passer à un vote électronique pour l'Assemblée générale 2024.

L'Assemblée décide de s'exprimer par vote électronique par 1'614 voix, 32 oppositions et 17 abstentions.

- le rapport de l'organe de révision se trouve aux pages 51, 52 et 53 du rapport et ne comporte aucune réserve par rapport aux comptes de la société Holding.

Les représentants de l'organe de révision n'ont pas de commentaire à apporter.

(-- aucune question des actionnaires)

Le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que les comptes de Villars Holding SA et les rapports de l'organe de révision sont approuvés par l'Assemblée générale par 75'135 voix, 7 oppositions et 124 abstentions.

2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION POUR L'EXERCICE 2023

Comme le Conseil d'administration a toujours été parfaitement transparent à ce sujet et qu'il pratique une politique salariale raisonnable et en phase avec la rentabilité du groupe, le Conseil d'administration propose un vote contraignant.

Le détail des rémunérations accordées en 2023 figure aux pages 24 à 26 du rapport de gestion.

Le vote intervient en deux temps : d'abord la rémunération des administrateurs, ensuite celle de la direction.

(-- aucune question des actionnaires).

Monsieur le Président ajoute que le rapport de l'organe de révision n'émet aucune réserve au sujet du rapport de rémunération (pages 27 à 29 du rapport de gestion).

Il est passé au vote :

La rémunération totale du Conseil d'administration de CHF 117'961.- est approuvée par l'Assemblée générale par 74'994 voix, 118 oppositions et 124 abstentions.

La rémunération totale du Comité de direction s'élève à CHF 939'330.-, soit une augmentation de CHF 253'177.- par rapport à l'exercice précédent. Cette rémunération est approuvée par l'Assemblée générale par 74'303 voix, 883 oppositions et 40 abstentions.

Aucune remarque, ni proposition n'étant faite par l'Assemblée, il est passé à la réélection individuelle des membres du Conseil d'administration :

- **réélection de M. Pascal BLANQUET**
M. Pascal BLANQUET est élu par 75'185 voix, 70 voix contre et 11 abstentions.
- **réélection de M. Jacques STEPHAN**
M. Jacques STEPHAN est élu par 74'436 voix, 31 voix contre et 28 abstentions.
- **réélection de M. Bertrand RAEMY**
M. Bertrand RAEMY est élu par 75'115 voix, 48 voix contre et 24 abstentions.
- **élection de Mme Valérie STEPHAN**
Mme Valérie STEPHAN est élue par 75'217 voix, 39 voix contre et 31 abstentions.
- **élection de M. Patrick KRAUSKOPF, Président du Conseil d'administration**
M. Patrick KRAUSKOPF est élu par 75'140 voix, 117 voix contre et 30 abstentions.

Monsieur le Président remercie, au nom de ses collègues du Conseil, l'Assemblée pour la confiance témoignée aux membres du Conseil d'administration et félicite ses collègues pour leur réélection.

6. ÉLECTIONS AU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (LES ÉLECTIONS SE FONT INDIVIDUELLEMENT)

Le Conseil d'administration propose d'élire à ce comité deux membres du Conseil d'administration, individuellement, soit Messieurs Pascal BLANQUET et Bertrand RAEMY pour la durée statutaire d'une année :

- **réélection de M. Pascal BLANQUET**
M. Pascal BLANQUET est élu par 75'061 voix, 88 voix contre et 48 abstentions.
- **réélection de M. Bertrand RAEMY**
M. Bertrand RAEMY est élu par 75'153 voix, 97 voix contre et 27 abstentions.

Monsieur le Président clôt les débats à 11 heures 30 et invite les actionnaires à prendre l'apéritif préparé à leur intention par les boulangeries-pâtisseries Suard et servi par des collaboratrices et des collaborateurs du groupe.

Le Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive script.

Le Président :

A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent, sweeping initial stroke followed by several smaller, connected loops.